Secrétariat du Grand Conseil

QUE 113

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 29 août 2013

Question écrite urgente

Dumping salarial à GATE GOURMET : Mme ROCHAT est-elle atteinte de cécité ?

La présidente du Conseil d'administration de la régie publique GENEVE AEROPORT, Isabelle Rochat, par ailleurs conseillère d'Etat, semble atteinte de cécité. Interpelée ce jour par la Tribune de Genève sur la décision prise par l'entreprise GATE GOURMET de dénoncer de manière unilatérale sa convention collective de travail (CCT) genevoise et de briser les conditions de travail, elle affirme ne pas y voir de dumping salarial.

Un employeur au bénéfice d'une concession octroyée par GENEVE AEROPORT s'apprête à faire basculer ses travailleurs dans les working poor, et la magistrate n'y voit rien d'anormal. Circulez, il n'y a rien à voir, le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pourvoira et le contribuable se substituera à GATE GOURMET!

Mme Rochat, comme Présidente du DSE, s'apprête à assurer le service après-vente des largesses concédées par Mme ROCHAT, présidente du Conseil d'administration de GENEVE AEROPORT.

Le laxisme, dont fait preuve GENEVE AEROPORT en matière de conditions de travail en son sein et ainsi que dans les entreprises concessionnaires, est inacceptable. Il l'est tout particulièrement dans le cas de GATE GOURMET dont les profits sont en hausse à Genève de 6.4% en 2011, de 8.6% en 2012 et sans doute de 10% en 2013. A cet égard, il convient de relever que l'article de la Tribune de Genève mentionne des chiffres incomplets. Il invoque des pertes de GATEGROUP sans indiquer que celles-ci découlent de dépenses non-récurrentes de restructuration et de pertes de change. (http://www.gategroupmember.com/index.php/investor-relations/101-investor-relations/investor-relations-press-releases/599-hy1-2013-pressrelease).

QUE 113 2/2

Malgré ces juteux bénéfices, GATE GOURMET méprise ses salariés et le partenariat social. La méthode est en effet spécialement scandaleuse. L'entreprise, incapable d'imposer le dumping salarial qu'elle ambitionnait au représentant de ses salariés (SSP-VPOD), a choisi de casser sa CCT et de licencier l'ensemble de ses employés. Seuls seront réengagés ceux qui accepteront la dégradation de leurs conditions de travail. Le syndicat fut ainsi informé, par la plume du conseiller juridique de GATE GOURMET, par ailleurs maire PLR de la Commune de Versoix, que les salariés recevront bientôt leur congé.

Pour conserver sa concession de GENEVE AEROPORT, GATE GOURMET tente toutefois de sauver les apparences. Il sait pouvoir compter sur la cécité coupable de la direction de la régie publique. Comme il lui fallait CCT pour continuer à pouvoir opérer sur le site aéroportuaire, l'entreprise est allée faire son marché pour trouver « une CCT à son pied ». Comme les travailleurs manipulent des plateaux-repas, pourquoi ne pas les assimiler aux salariés de l'hôtellerie et de la restauration? Le costume, s'il habille mal les salariés de GATE GOURMET, sert en revanche au mieux les intérêts des actionnaires de la société.

Qu'un employeur tente de maximiser son profit sur le dos de ses salariés, c'est hélas devenu coutume dans notre canton. Qu'une régie publique s'en fasse la complice, c'est un abus que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ne peuvent tolérer. L'Etat ne peut pas clamer son engagement inébranlable contre le dumping salarial tout en acceptant que ses régies publiques tolèrent celui-ci en son sein en octroyant des concessions à des entreprises qui n'en ont cure.

Question:

Comment l'Etat entend-il faire respecter les règles du partenariat social et lutter contre le dumping salarial au sein des entreprises concessionnaires de GENEVE AEROPORT, en particulier au sein de GATE GOURMET?